

Invenergy LLC et ses sociétés affiliées : Code de conduite des tiers

Déclaration relative au code

Invenergy LLC et ses sociétés affiliées (collectivement « Invenergy » ou la « Société ») accordent une grande importance à leur réputation et s'efforcent de respecter les normes d'intégrité les plus élevées dans la conduite de leurs activités. Les organisations qui opèrent avec intégrité créent de la valeur au fil du temps et ont les meilleures chances de connaître un succès à long terme. Il est donc important que les tiers d'Invenergy comprennent qu'on attend d'eux qu'ils mènent également leurs activités conformément aux normes élevées d'Invenergy et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables.

Objectif du présent code

Le présent Code de conduite des tiers (le "**Code des tiers**") constitue la norme par laquelle Invenergy cherche à garantir l'engagement continu de ses tiers envers ses attentes globales en matière d'intégrité.

Normes et conformité aux lois

Les tiers sont tenus de se conformer au Code des tiers. À cette fin, Invenergy attend des tiers qu'ils mettent en place des systèmes et des contrôles efficaces qui favorisent le respect des lois applicables et encouragent une culture valorisant l'intégrité dans les relations d'affaires. Invenergy attend également des tiers qu'ils signalent toute violation présumée du Code des tiers de la part de leurs employés, sociétés affiliées, unités d'affaires, entrepreneurs ou sous-traitants.

Lutte contre la corruption

Toutes les formes de corruption, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, d'extorsion et de détournement de fonds sont strictement interdites.

Les tiers ne doivent pas offrir, promettre, autoriser ou fournir quoi que ce soit de valeur dans le but d'obtenir ou de conserver des affaires ou de s'assurer un avantage indu. Les tiers sont tenus de mettre en place des procédures visant à empêcher leurs employés de se livrer à des actes de corruption, notamment en les formant aux exigences des lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Les tiers, à leur tour, doivent exiger de leurs sous-traitants, fournisseurs, agents et employés qu'ils se conforment à toutes les lois anti-corruption en vigueur dans toutes les juridictions où ils exercent leurs activités.

Concurrence loyale

Les tiers ne doivent se livrer à aucun détournement d'informations confidentielles, à aucune entente sur les prix, à aucune entente illicite sur les soumissions ni à aucun comportement collusif en rapport avec une transaction impliquant Invenergy. Les tiers sont tenus de comprendre et de se conformer à toutes les lois applicables en matière de concurrence loyale et de droit antitrust. Les tiers ne doivent offrir à aucun employé d'Invenergy ni à aucun membre de la famille d'un employé d'Invenergy des cadeaux, des pots-de-vin, des paiements, des honoraires, des services, des rabais ou d'autres privilèges dans le but d'obtenir un traitement favorable de la part d'Invenergy ou de se procurer autrement un avantage indu ou concurrentiel. De même, il est interdit aux employés d'Invenergy d'exiger des tiers quoi que ce soit de valeur pour obtenir un traitement favorable de la part d'Invenergy ou pour se procurer autrement un avantage indu ou concurrentiel.

Contrôles commerciaux et conformité douanière

Les tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle du commerce et de douanes régissant l'importation, l'exportation, la réexportation, le transfert ou la fourniture de produits, de services, de logiciels, de technologies, de données techniques ou l'accès aux systèmes, environnements ou informations d'Invenergy.

Les tiers doivent maintenir des politiques écrites de conformité commerciale et de sécurité de l'information, des contrôles d'accès appropriés et des mécanismes de surveillance conçus pour empêcher les exportations ou les transferts non autorisés, y compris par le biais de l'accès à distance, des privilèges administratifs ou des activités de soutien technique. Les tiers doivent s'assurer que l'accès est limité au personnel autorisé dans les juridictions où l'accès est autorisé, et qu'il est consigné et examiné périodiquement.

Les tiers doivent s'assurer que ces exigences sont communiquées à leurs sous-traitants et à leurs sociétés affiliées. Les tiers doivent informer Invenergy sans délai de toute violation ou de tout incident, présumé ou avéré, impliquant un accès non autorisé, un transfert de données ou un manquement à la conformité commerciale lié aux produits ou services fournis à Invenergy.

Conflit d'intérêts

Les tiers ne doivent pas nouer de relation financière ou autre avec un employé d'Invenergy qui crée un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu avec Invenergy. Les employés d'Invenergy ne peuvent pas occuper les fonctions de dirigeants, d'administrateurs, d'employés, d'agents ou de consultants pour le compte de tiers, sauf avec le consentement de la direction d'Invenergy. Tous les conflits découverts par les tiers doivent être immédiatement divulgués à Invenergy.

Propriété intellectuelle et protection des informations

Les tiers ne doivent pas détourner, utiliser à mauvais escient ou déformer la propriété intellectuelle, les informations exclusives, privilégiées ou confidentielles d'Invenergy. Les tiers ne peuvent utiliser ces biens et informations qu'après avoir obtenu l'autorisation d'Invenergy et uniquement aux fins limitées autorisées. Les tiers en possession de la propriété intellectuelle ou d'informations confidentielles d'Invenergy doivent prendre les mesures appropriées pour se prémunir contre la divulgation non autorisée ou l'utilisation abusive de ces biens et informations.

Données personnelles et confidentialité

Invenergy s'engage à protéger la vie privée et les données personnelles de ses employés, partenaires et clients. Les données personnelles comprennent toute information personnelle relative à une personne identifiée ou identifiable. Les tiers doivent limiter la

collecte et l'utilisation des données personnelles au strict nécessaire et supprimer ou restituer de manière sécurisée toutes les données d'Invenergy à la résiliation du contrat. Les informations personnelles ne doivent jamais être divulguées, sauf dans les cas autorisés par la loi. Les tiers doivent s'assurer que les sous-traitants respectent les mêmes normes.

Les tiers doivent informer Invenergy dans les quarante-huit (48) heures suivant la survenue de toute violation de données ou de tout incident cybernétique qui compromet ou pourrait compromettre les données d'Invenergy de quelque manière que ce soit. Invenergy se réserve le droit de vérifier les pratiques de protection des données des tiers et d'exiger des preuves de conformité. Les tiers doivent organiser régulièrement des formations pour leurs employés sur la confidentialité et la sécurité des données.

Utilisation acceptable de l'IA générative

Les tiers sont tenus d'utiliser les outils d'intelligence artificielle générative (« GenAI ») de manière responsable et de prendre des précautions pour protéger le personnel, les données et la propriété intellectuelle d'Invenergy. En particulier, les directives suivantes doivent être respectées :

- **Protéger les données d'Invenergy :**
Les informations internes d'Invenergy ne doivent pas être saisies dans un outil GenAI public. Les outils GenAI ne doivent pas être autorisés à entraîner leurs modèles sur les données d'Invenergy. La GenAI ne doit jamais être utilisée avec des données extrêmement sensibles (p. ex. les renseignements personnels identifiables, les renseignements d'entreprise sensibles, les documents juridiques ou stratégiques) à moins d'y être explicitement autorisé par Invenergy.
- **Transparence lors des réunions :**
N'activez pas les notes de réunion, l'enregistrement ou la transcription générés par l'IA sans en avoir préalablement informé clairement tous les participants et obtenu leur consentement. Une politique de conservation (idéalement ne dépassant pas 15 jours) doit être appliquée aux transcriptions ou aux enregistrements.
- **Vérification humaine et divulgation :**
Tout contenu généré par l'IA fourni à Invenergy doit être vérifié par un employé

qualifié de l'organisation afin d'en garantir l'exactitude, le contexte, la conformité aux politiques et la qualité.

Environnement

Les tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Il est important que les tiers minimisent leur impact sur l'environnement et favorisent l'amélioration continue de la conformité environnementale. Les tiers doivent conserver une documentation afin de répondre aux demandes d'informations, notamment, mais sans s'y limiter, sur la consommation de ressources, les émissions, la conformité, les risques environnementaux, les responsabilités et d'autres indicateurs de durabilité environnementale.

Santé et sécurité

Invenergy s'associe à des tiers pour respecter son engagement envers la sécurité et le bien-être des employés et des autres membres du personnel qui soutiennent le développement, la construction et l'exploitation des projets. Sur demande, les tiers doivent fournir un plan indiquant comment ils entendent respecter les normes applicables en matière de santé, de sécurité et de réglementation. Pour respecter cet engagement, les tiers doivent offrir un environnement de travail sécuritaire et conforme à toutes les lois et normes applicables en matière de santé, de sécurité et de réglementation. Cela comprend, sans s'y limiter : (i) la mise à jour et la révision des plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention ; (ii) l'existence d'un programme de signalement et d'enquête sur les incidents ; et (iii) l'utilisation de mécanismes appropriés de tenue de registres et de rapports pour satisfaire aux exigences applicables.

Les tiers doivent maintenir un environnement de travail où la violence ou les menaces de violence ne sont pas tolérées. Cet engagement comprend la mise en œuvre de mesures préventives appropriées, la fourniture d'une aide raisonnable aux personnes touchées, la responsabilisation des contrevenants par des mesures disciplinaires et la conduite de toutes les activités conformément aux lois et règlements applicables dans les pays où Invenergy exerce ses activités.

Droits de la personne et droits relatifs au travail

Invenergy soutient les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et se conforme à toutes les lois

applicables concernant le traitement de ses employés. Invenergy insiste pour que ses tiers respectent également ces principes. Les tiers qui font affaire avec Invenergy ne doivent pas recourir au travail forcé, au travail servile, au travail sous contrat ou au travail pénitentiaire involontaire. Tout travail doit être volontaire. Il ne doit y avoir aucun traitement inhumain ni harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, la coercition mentale ou physique, ou les insultes verbales à l'égard des travailleurs ; il ne doit pas non plus y avoir de menace d'un tel traitement. Le travail des enfants est strictement interdit. Toutes les personnes effectuant un travail pour des tiers doivent respecter les limites d'âge minimum, les heures de travail et les conditions de travail régies par les lois applicables, les traités internationaux et les règlements nationaux.

Systèmes de gestion, conformité et vérification

Les tiers doivent disposer de systèmes de surveillance et de tenue de registres adéquats pour vérifier la conformité au présent Code des tiers, ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les tiers sont également tenus de s'assurer que leurs sous-traitants et agents respectent le présent Code des tiers.

Invenergy se réserve le droit de surveiller, d'examiner et de vérifier la conformité au présent Code des tiers au moyen d'évaluations, telles que des questionnaires et/ou des audits indépendants menés par des tiers, avec un préavis raisonnable et avec la coopération du tiers.

Signalement des violations ou des préoccupations

Les tiers doivent informer Invenergy de toute question de conformité ou d'intégrité impliquant ou affectant Invenergy ou ses projets, que cette préoccupation touche ou non le tiers. En plus de signaler leurs préoccupations, les tiers sont tenus de coopérer et d'aider Invenergy dans l'enquête sur toute question signalée.

- Une préoccupation ou une violation présumée du présent Code de conduite des tiers ou de toute loi applicable peut être signalée par l'un des moyens énumérés ci-dessous.

- Le directeur juridique d'Invenergy (generalcounsel@invenergy.com) ou le responsable de la conformité d'Invenergy (compliance@invenergy.com).
- La ligne d'assistance d'Invenergy (www.Invenergy.EthicsPoint.com). Les signalements anonymes sont autorisés, sauf lorsque les lois locales l'interdisent.

Respect du Code de conduite des tiers

Si un tiers ne souhaite pas ou n'est pas en mesure de se conformer aux normes énoncées dans le présent Code des tiers, Invenergy se réserve le droit de mettre fin aux relations commerciales existantes et futures avec ce tiers. Ces droits de résiliation s'ajoutent à tout droit de résiliation accordé à Invenergy dans tout contrat pertinent conclu avec le tiers.

Toute question concernant le Code des tiers doit être adressée au responsable de la conformité d'Invenergy.

Définitions

Tiers : toute personne physique ou morale avec laquelle Invenergy établit une relation d'affaires, y compris :

- Toute personne (autre qu'un employé d'Invenergy) ou entité engagée pour : (i) vendre des biens ou des services à Invenergy, (ii) fournir des services pour le compte ou au nom d'Invenergy, ou (iii) agir à tout autre titre en tant qu'agent ou représentant d'Invenergy, y compris, sans s'y limiter, les fournisseurs, les vendeurs, les prestataires de services, les lobbyistes, les agents, les consultants, les courtiers et les conseillers auxquels Invenergy fait appel pour mener ses activités, ou (iv) acheter des produits ou des services auprès d'Invenergy.
- Toute personne physique ou morale avec laquelle Invenergy s'associe pour mener conjointement une transaction ou une entreprise commerciale, y compris une coentreprise ou un partenariat, ou qui fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition réalisée par Invenergy.